

15176/19

(OR. en)

PRESSE 74
PR CO 74

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3741^e session du Conseil

Environnement

Bruxelles, le 19 décembre 2019

Présidente **Krista Mikkonen**
Ministre de l'environnement et des changements
climatiques, Finlande

P R E S S E

Rue de la Loi 175 B – 1048 BRUXELLES Tél. +32 (0)2 281 6319 / 6319 Fax +32 (0)2 281 8026
press.office@consilium.europa.eu <http://www.consilium.europa.eu/press>

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

La politique de l'UE en matière d'environnement et de climat sous la nouvelle législature.....	5
Biodiversité	6
DIVERS	7
– Pacte vert pour l'Europe.....	7
– Comptes rendus des principales réunions internationales ayant eu lieu récemment.....	7
– Rapport sur le deuxième forum "Air pur" de l'UE de 2019	8
– Bilan de qualité des directives sur la qualité de l'air ambiant	8
– Action de l'UE en vue de faire face aux risques liés aux substances alkylées poly/perfluorées	8
– Gestion des grands carnivores	8
– Action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète	9
– Rapport sur la mise en œuvre par l'UE de la convention d'Aarhus.....	9
– Bilan de qualité de la législation sur l'eau et programme REFIT concernant la législation relative au traitement des eaux urbaines résiduaires	9
– Programme de travail de la prochaine présidence	9

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

– Conclusions sur les comptes économiques de l'environnement	10
--	----

¹ • Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
 • Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
 • Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

–	Accord de coopération entre le SEAE et Bahreïn.....	11
–	Engagements pris pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels dans le secteur de l'aide internationale	12
–	Agenda stratégique de coopération UE-Chine 2025.....	12
–	Programme d'action commun UE-Inde 2025	12
–	Négociations d'APE avec les pays ACP	13
–	Russie - sanctions économiques	14
–	Réponse au retrait du chef de la délégation de l'UE au Bénin	14
–	Mécanisme de signalement mondial des armes conventionnelles illicites et de leurs munitions (iTrace IV)	14
–	Spécifications d'exercice pour l'exercice militaire MILEX 20	15
–	Engagements pris pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels dans le secteur de l'aide internationale	15
–	Consultations entre l'UE et l'Arabie saoudite	15

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES

–	Recommandations dans le cadre de l'évaluation de Schengen	16
–	Rapport de la présidence sur la protection civile	16
–	UE - Biélorussie - accord de réadmission.....	16
–	Conventions de La Haye	17
–	Eurojust — décisions d'exécution.....	17

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

–	Assistance macrofinancière à la Jordanie	17
–	Droits d'accises	18
–	Dérogations à la TVA.....	18

AFFAIRES GÉNÉRALES

–	Institutions de l'UE - Cadres éthiques.....	18
–	Nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique	18
–	Règles de sécurité aux fins de la protection des informations classifiées de l'UE	19

BUDGET

- Budget de l'UE pour 2020 - Mesures d'urgence 19

UNION DOUANIÈRE

- Quotas et suspensions applicables à certains produits agricoles et industriels 20
- Négociations avec la Biélorussie sur la coopération douanière 20
- Règles d'origine 20

COMMERCE

- Comité mixte de l'AECG 20
- Relations commerciales avec la Moldavie 21
- Schéma de préférences tarifaires généralisées 21

ÉNERGIE

- Conclusions sur la gestion des déchets dans le cadre des utilisations non énergétiques des technologies nucléaires et radiologiques 22

TRANSPORTS

- Accord de transport aérien 22

RECHERCHE

- Programme Euratom complétant "Horizon Europe" 22

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

La politique de l'UE en matière d'environnement et de climat sous la nouvelle législature

Le Conseil "Environnement" a procédé à un échange de vues sur la politique de l'UE en matière d'environnement et de climat sous la nouvelle législature. Cette discussion a mis en évidence les positions des États membres sur les priorités et les initiatives en matière de politique environnementale et climatique à partir de 2020, y compris le pacte vert pour l'Europe.

Lors de la réunion du Conseil européen du 12 décembre 2019, les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE ont chargé le Conseil de faire avancer les travaux en vue de la réalisation de l'objectif consistant à parvenir d'ici 2050 à une UE neutre pour le climat.

Le programme stratégique de l'UE pour la période 2019-2024 adopté par le Conseil européen place la transition vers la neutralité climatique, la lutte contre la perte de biodiversité, l'amélioration de l'environnement et la garantie de la durabilité de l'économie au rang de priorités transversales de l'activité des États membres et des institutions de l'UE. L'UE peut et doit montrer la voie, en entreprenant une transformation en profondeur de son économie et de sa société qui tienne compte de la diversité des situations dans les différentes régions de l'Union.

Compte tenu de l'accent que le programme stratégique met sur la coopération interinstitutionnelle, et en vue de répondre et de contribuer aux engagements déjà annoncés dans le cadre du pacte vert pour l'Europe, ainsi que pour anticiper d'autres actions, les ministres ont procédé à un échange de vues sur les mesures nécessaires et sur la voie à suivre concernant la politique de l'UE en matière d'environnement et de climat sous la nouvelle législature. Frans Timmermans et Virginijus Sinkevičius, membres de la Commission, étaient présents lors de cet échange de vues.

Dans leurs interventions, les ministres ont cité les engagements qu'il convient de mettre au premier plan au niveau de l'UE pour la période 2019-2024 afin d'entraîner les transformations nécessaires pour inverser la détérioration du climat et de l'environnement et assurer la durabilité de notre société et de notre économie.

Il s'agissait également de la première occasion pour les ministres de débattre du pacte vert pour l'Europe.

La présidence a conclu qu'il était plus que jamais important de placer les politiques en matière d'environnement et de climat au cœur des travaux de l'UE.

[Vidéo du débat](#)

[Note de la présidence](#)

[Conclusions du Conseil européen du 12 décembre 2019](#)

[Programme stratégique adopté par le Conseil européen le 20 juin 2019](#)

[Pacte vert pour l'Europe](#)

Biodiversité

Le Conseil "Environnement" a adopté, à l'unanimité, des conclusions sur la biodiversité, qui proposent des orientations politiques pour les préparatifs en cours en vue d'un cadre mondial en matière de biodiversité pour l'après-2020. Les États membres ont insisté sur la nécessité de prendre à tous les niveaux des mesures d'urgence à l'échelle mondiale pour mettre fin à la perte de biodiversité. Le Conseil a également invité la Commission à mettre au point sans tarder une stratégie de l'UE ambitieuse, réaliste et cohérente en matière de biodiversité à l'horizon 2030, qui soit un élément central du pacte vert pour l'Europe.

Le Conseil a commencé à préparer la conférence des Nations unies sur la biodiversité (COP 15 de la CDB), qui se tiendra en octobre 2020 à Kunming, en Chine.

Le Conseil a réaffirmé que l'UE et ses États membres mèneront et intensifieront les efforts pour mettre fin à la perte de biodiversité et restaurer les écosystèmes.

[Conclusions du Conseil sur la biodiversité](#)

[Communiqué de presse](#)

[Vidéo du débat](#)

[Conférence des Nations unies sur la biodiversité 2020](#)

DIVERS

– ***Pacte vert pour l'Europe***

La Commission a présenté aux ministres le pacte vert pour l'Europe.

[Vidéo du débat](#)

[Informations communiquées par la Commission](#)

– ***Comptes rendus des principales réunions internationales ayant eu lieu récemment***

La présidence et la Commission ont communiqué aux ministres des informations sur les réunions internationales qui se sont déroulées récemment :

- Troisième réunion de la conférence des parties à la convention de Minamata sur le mercure (COP 3) (Genève, du 25 au 29 novembre 2019)
- COP 25 - Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique (Madrid du 2 au 13 décembre 2019)
- COP 21 - 21^e réunion de la Conférence des parties contractantes à la convention de Barcelone et ses protocoles (Naples, du 2 au 5 décembre 2019)

[Vidéo du débat](#)

Informations communiquées par la présidence et par la Commission ([15172/19](#), [5149/1/19 REV1](#), [15055/19](#))

[Déclaration finale de la présidence finlandaise et de la Commission européenne au nom de l'UE et de ses États membres lors de la COP 25](#)

– ***Rapport sur le deuxième forum "Air pur" de l'UE de 2019***

La délégation slovaque a communiqué aux ministres des informations sur les résultats du deuxième forum de l'UE sur la qualité de l'air, qui s'est tenu à Bratislava les 28 et 29 novembre 2019.

[Vidéo du débat](#)

[Informations communiquées par la délégation slovaque](#)

– ***Bilan de qualité des directives sur la qualité de l'air ambiant***

La Commission a communiqué aux ministres des informations sur le bilan de qualité des directives de l'UE relatives à la qualité de l'air. Ces directives fixent des normes de qualité de l'air et précisent les niveaux de concentration de polluants à ne pas dépasser dans l'air ambiant.

[Vidéo du débat](#)

[Informations communiquées par la Commission](#)

– ***Action de l'UE en vue de faire face aux risques liés aux substances alkylées poly/perfluorées***

Les délégations danoise, luxembourgeoise, néerlandaise et suédoise ont communiqué aux ministres des informations sur les risques liés aux substances alkylées poly/perfluorées.

[Vidéo du débat](#)

[Informations communiquées par les délégations danoise, luxembourgeoise, néerlandaise et suédoise](#)

– ***Gestion des grands carnivores***

La délégation slovène a communiqué aux ministres des informations concernant la gestion appropriée des grands carnivores.

[Vidéo du débat](#)

[Informations communiquées par la délégation slovène](#)

– ***Action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète***

La délégation allemande a communiqué aux ministres des informations sur l'action de l'UE en matière de protection et de restauration des forêts de la planète.

[Vidéo du débat](#)

[Informations communiquées par la délégation allemande, soutenue par les délégations française et luxembourgeoise](#)

[Action de l'UE pour la protection des forêts de la planète: le Conseil adopte des conclusions \(communiqué de presse, 16 décembre 2019\)](#)

– ***Rapport sur la mise en œuvre par l'UE de la convention d'Aarhus***

La Commission a informé les ministres du rapport sur la mise en œuvre par l'UE de la convention d'Aarhus dans le domaine de l'accès à la justice en matière d'environnement.

[Vidéo du débat](#)

[Informations communiquées par la Commission](#)

– ***Bilan de qualité de la législation sur l'eau et programme REFIT concernant la législation relative au traitement des eaux urbaines résiduaires***

La Commission a communiqué aux ministres des informations sur le bilan de qualité de la législation sur l'eau.

[Vidéo du débat](#)

Informations communiquées par la Commission [15101/19](#), [15135/19](#)

– ***Programme de travail de la prochaine présidence***

La délégation croate a informé les ministres de son programme de travail en matière d'environnement et de changement climatique.

AUTRES POINTS APPROUVÉS

ENVIRONNEMENT

Conclusions sur les comptes économiques de l'environnement

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 16/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les comptes économiques européens de l'environnement pourraient être encore plus utiles aux responsables politiques".

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT ses conclusions visant l'amélioration de l'examen de rapports spéciaux établis par la Cour des comptes dans le cadre de la décharge

1. ACCUEILLE FAVORABLEMENT le rapport spécial n° 16/2019 de la Cour des comptes européenne intitulé "Les comptes économiques européens de l'environnement pourraient être encore plus utiles aux responsables politiques";
2. PREND NOTE et SE FÉLICITE des conclusions et des recommandations du rapport spécial;
3. EST CONSCIENT du rôle essentiel joué par les comptes économiques européens de l'environnement (CEEE) aux fins de l'élaboration des politiques et de leur importance en tant que source d'information pour les politiques environnementales; NOTE que les CEEE permettent d'examiner la corrélation entre l'environnement et l'économie, ce qui permet aux responsables politiques d'évaluer l'interaction entre les questions environnementales et économiques;
4. INSISTE SUR LE FAIT que les responsables politiques doivent pouvoir disposer d'informations actualisées et fiables pour assurer le suivi des progrès environnementaux accomplis en faveur du développement durable;
5. CONVIENT dès lors que l'utilité des CEEE pourrait être renforcée, conformément aux recommandations formulées dans le rapport spécial;
6. NOTE qu'il existe, aux niveaux national et international, une demande de données économiques intégrées sur l'environnement susceptibles d'être prises en compte dans plusieurs politiques nationales et de l'Union, notamment dans les domaines du changement climatique, de l'économie circulaire, du capital naturel, y compris la biodiversité et les eaux intérieures et marines, les ODD, le Semestre européen et la finance verte;

7. MET EN AVANT le rôle essentiel joué par les États membres pour combler les lacunes en matière de données; SOULIGNE qu'il est nécessaire de fournir aux États membres des orientations appropriées et d'assurer une coopération entre les acteurs concernés par la compilation des CEEE; FAIT REMARQUER à cet égard que, au moment de combler les lacunes en matière de données recensées dans le rapport spécial, il convient de tenir compte des besoins des États membres et des charges qu'ils supportent, ainsi que des contraintes en matière de ressources auxquelles font face les instituts nationaux de la statistique;
8. SALUE les travaux déjà en cours pour améliorer l'analyse des besoins stratégiques, la définition des priorités et l'actualité des données pour les CEEE, la pertinence des modules relatifs aux CEEE, ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie européenne pour la comptabilité environnementale; ESTIME que ces travaux et la mise en œuvre des recommandations du rapport spécial seraient profitables à l'action des États membres, et permettraient d'améliorer la qualité des CEEE;
9. INVITE la Commission à mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport spécial dans les délais proposés.

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Accord de coopération entre le SEAE et Bahreïn

Le Conseil a autorisé la signature d'un accord de coopération entre le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et le ministère des affaires étrangères du Royaume de Bahreïn. Cet accord ne crée aucune obligation légale pour l'une quelconque des parties au titre du droit national ou international.

[Bahreïn et l'UE](#)

[L'UE et le Golfe - Fiche d'information](#)

[Délégation de l'UE en Arabie saoudite, à Bahreïn et à Oman](#)

Engagements pris pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels dans le secteur de l'aide internationale

Le Conseil a approuvé les engagements pris par les donateurs pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le secteur de l'aide internationale et a autorisé la Commission à signer ces engagements au nom de l'Union.

Ces engagements sont le résultat concret de la réunion sur le thème "Putting people first: tackling sexual exploitation, sexual abuse and sexual harassment in the aid sector" (La priorité à l'humain: lutter contre l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel dans le secteur de l'aide), tenue lors du Sommet international organisé le 18 octobre 2018. Ils ne créent aucune obligation légale pour l'une quelconque des parties au titre du droit national ou international.

[L'UE et l'aide humanitaire \(page thématique\)](#)

Agenda stratégique de coopération UE-Chine 2025

Le Conseil a approuvé l'ouverture de négociations par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) sur l'"agenda stratégique de coopération UE-Chine 2025" (ci-après dénommé l'"agenda 2025").

Lors du 20^e sommet UE-Chine tenu le 16 juillet 2018, l'UE et la Chine sont convenues d'entamer des "discussions sur un nouvel agenda de coopération pour élargir et approfondir davantage les échanges et la coopération entre l'UE et la Chine au-delà de 2020". Cela a été confirmé lors du 21^e sommet UE-Chine qui s'est tenu le 9 avril 2019, avec l'objectif d'adopter un nouveau programme de coopération d'ici le prochain sommet UE-Chine.

[21^e sommet UE-Chine, 9 avril 2019](#)

[Relations UE-Chine, fiche d'information](#)

Programme d'action commun UE-Inde 2025

Le Conseil a approuvé l'ouverture de négociations par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) sur un "programme d'action commun UE-Inde 2025", un document non contraignant destiné à orienter les travaux sur le partenariat stratégique entre l'UE et l'Inde au cours des cinq prochaines années.

[Inde:le Conseil adopte des conclusions sur une nouvelle stratégie de l'UE, communiqué de presse 10/12/2018](#)

[14^e sommet UE-Inde, 6/10/2017](#)

Négociations d'APE avec les pays ACP

Le Conseil a adopté une décision modifiant les directives de négociation pour des accords de partenariat économique avec les pays et régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans la mesure où ils relèvent de la compétence de l'UE (doc. [14899/19](#)).

Les représentants des gouvernements des États membres ont adopté une décision autorisant la Commission européenne à négocier des accords de partenariat économique avec les pays et régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans la mesure où ils relèvent de la compétence des États membres (doc. [14900/19](#)).

Le 17 juin 2002, le Conseil a autorisé la Commission à négocier des accords de partenariat économique (APE) avec les pays et régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), et a adopté des directives pour ces négociations.

Les APE conclus avec les pays et régions ACP comprennent des clauses de rendez-vous pour le réexamen futur de ces accords. La modification des directives de négociation est nécessaire pour encadrer plus précisément, à mesure que le commerce évolue dans le monde, les nouvelles négociations à la lumière des récentes initiatives et priorités politiques de l'UE.

La Commission devrait également être autorisée à négocier, au nom des États membres, des accords de partenariat économique avec les pays et régions d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, dans la mesure où ils relèvent de la compétence des États membres, sur la base des directives de négociation modifiées.

[Aperçu des accords de partenariat économique, décembre 2019](#)

[Accords de partenariat économique](#)

Russie - sanctions économiques

Aujourd'hui, le Conseil a prorogé jusqu'au 31 juillet 2020 les sanctions économiques visant des secteurs spécifiques de l'économie russe.

Cette décision fait suite aux informations que le président Macron et la chancelière Merkel ont communiquées au Conseil européen le 12 décembre 2019 sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des accords de Minsk, à laquelle est liée la décision quant au maintien des sanctions. Étant donné que les accords de Minsk ne sont pas pleinement mis en œuvre, le Conseil européen a pris à l'unanimité la décision politique de reconduire les sanctions économiques à l'encontre de la Russie.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#)

Réponse au retrait du chef de la délégation de l'UE au Bénin

Le Conseil a décidé ce jour de déclarer persona non grata le chef de la mission de la République du Bénin auprès de l'Union européenne.

Cette mesure intervient en réponse à la décision du gouvernement béninois de déclarer persona non grata le chef de la délégation de l'UE au Bénin. L'UE estime cette déclaration totalement injustifiée et contraire à l'objectif de l'UE de développer des relations et d'établir des partenariats dans les pays tiers.

[Délégation de l'Union européenne au Bénin](#)

Mécanisme de signalement mondial des armes conventionnelles illicites et de leurs munitions (iTrace IV)

Le Conseil a approuvé la fiche d'impact budgétaire et adopté une décision appuyant un mécanisme de signalement mondial des armes conventionnelles illicites et de leurs munitions destiné à réduire le risque de leur détournement et de leur transfert illicite ("iTrace IV").

"iTrace IV" est la quatrième phase du mécanisme de signalement mondial des armes conventionnelles illicites et de leurs munitions. Il contribue à la sécurité collective de l'Europe, dans le droit fil de la stratégie globale de l'UE.

[Site web de "iTrace"](#)

Spécifications d'exercice pour l'exercice militaire MILEX 20

Le Conseil a approuvé les spécifications d'exercice (EXSPEC) pour l'exercice militaire de gestion de crise de l'UE pour 2020 (MILEX 20).

MILEX 20 est un exercice de planification de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) aux niveaux stratégique et opérationnel sur le plan militaire. Son objectif est d'améliorer davantage la capacité de l'UE à prendre des décisions militaires et de renforcer la coordination entre les acteurs de l'UE afin de mettre en œuvre une approche intégrée de l'UE efficace.

L'exercice sera mené entre le 8 et le 19 juin 2020.

[Politique de sécurité et de défense commune, site web du SEAE](#)

Engagements pris pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels dans le secteur de l'aide internationale

Le Conseil a approuvé les engagements pris par les donateurs pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le secteur de l'aide internationale et a autorisé la Commission à signer ces engagements au nom de l'Union.

Ces engagements sont le résultat concret de la réunion sur le thème "Putting people first: tackling sexual exploitation, sexual abuse and sexual harassment in the aid sector" (La priorité à l'humain: lutter contre l'exploitation sexuelle, les abus sexuels et le harcèlement sexuel dans le secteur de l'aide), tenue lors du Sommet international organisé le 18 octobre 2018. S'ils visent à appuyer le souhait de l'Union de mettre en œuvre une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels ainsi que du harcèlement sexuel, ils ne créent aucune obligation juridique pour l'une quelconque des parties au titre du droit national ou international.

[L'UE et l'aide humanitaire \(page thématique\)](#)

Consultations entre l'UE et l'Arabie saoudite

Le Conseil a approuvé un texte sur les consultations entre l'UE et l'Arabie saoudite.

JUSTICE ET AFFAIRES INTÉRIEURES**Recommandations dans le cadre de l'évaluation de Schengen**

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation de 2019 de l'application, par la Pologne, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la politique commune de visas ([15005/19](#)).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution du Conseil arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2018 de l'application, par la Grèce, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion de la frontière terrestre extérieure avec la République de Macédoine du Nord et la Bulgarie ([15006/19](#)).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2018 de l'application, par l'Estonie, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures ([15007/19](#)).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés lors de l'évaluation pour 2019 de l'application, par la République tchèque, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la gestion des frontières extérieures ([15008/19](#)).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution arrêtant une recommandation pour remédier aux manquements constatés dans l'évaluation de 2019 de l'application, par la République tchèque, de l'acquis de Schengen dans le domaine de la protection des données ([15009/19](#)).

Rapport de la présidence sur la protection civile

Le Conseil a pris note du rapport sur les principales réalisations au niveau de l'UE dans le domaine de la protection civile au cours de la présidence finlandaise ([14026/19](#)).

UE - Biélorussie - accord de réadmission

Le Conseil a adopté, au nom de l'UE, une décision relative à la signature ([12144/1/19](#)), au nom de l'UE, d'un accord avec la Biélorussie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier ([12160/19](#)).

Le Conseil a également décidé de transmettre au Parlement européen, pour approbation, la décision relative à la conclusion de l'accord. ([12158/1/19](#)).

Conventions de La Haye

Le Conseil est convenu que la ligne à adopter par l'UE en ce qui concerne l'adhésion de la Barbade à la convention de La Haye de 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants est la suivante: ne pas formuler d'objection.

Le Conseil est convenu que la ligne à adopter par l'UE en ce qui concerne l'adhésion du Guyana à la convention de La Haye de 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille est la suivante: ne pas formuler d'objection.

Eurojust — décisions d'exécution

Le Conseil a adopté une décision d'exécution relative à un système d'indemnisation de l'État membre dont le membre national est élu président d'Eurojust et qui, pour cette raison, a détaché une autre personne auprès de son bureau national ([14742/19](#)).

Le Conseil a adopté une décision d'exécution ([14614/19](#)) portant approbation du règlement intérieur d'Eurojust ([14973/19](#) + [14974/19](#))

L'adoption de ces décisions d'exécution fait suite au début de l'application du nouveau règlement Eurojust, le 12 décembre 2019.

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Assistance macrofinancière à la Jordanie

Le Conseil a adopté une décision accordant une assistance macrofinancière d'un montant maximum de 500 millions d'euros à la Jordanie.

L'assistance de l'UE soutiendra le rétablissement de la soutenabilité des finances extérieures de la Jordanie, et favorisera ainsi sa stabilité économique, son programme de réforme et son développement social.

L'assistance sera mise à disposition pour une période de deux ans et demi. Elle sera versée sous forme de prêts, en trois tranches. Ces prêts auront une durée moyenne maximale de 15 ans.

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#)

Droits d'accises

Le Conseil a adopté les actes législatifs suivants:

- directive relative au régime général d'accise ([14107/19](#))
- règlement concernant la coopération administrative en ce qui concerne le contenu des registres électroniques ([14108/19](#))
- décision relative à l'informatisation des mouvements et des contrôles des produits soumis à accise ([37/19](#))

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#)

Dérogations à la TVA

Le Conseil a adopté deux décisions d'exécution autorisant:

- le Royaume-Uni à proroger l'application d'une dérogation à la TVA pour certaines voitures prises en location ou en leasing ([14088/19](#))
- le Luxembourg à proroger une mesure dérogatoire relative à la TVA en ce qui concerne les petites entreprises ([14766/19](#))

AFFAIRES GÉNÉRALES

Institutions de l'UE - Cadres éthiques

Le Conseil a adopté des conclusions sur le rapport spécial n° 13/2019 de la Cour des comptes européenne, intitulé: "Les cadres éthiques des institutions de l'UE audités: des améliorations sont possibles" (doc. [14548/2/19 REV 2](#)).

Nomination d'un membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique

Le Conseil a adopté une décision portant nomination de M. Priit Potisepp, chef de la section financière de la représentation permanente de l'Estonie auprès de l'UE, en tant que nouveau membre du conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique, pour un mandat de trois ans.

Il remplacera M. Jaume Garcia qui a démissionné avant la fin de son mandat (doc. [12737/19](#)).

Règles de sécurité aux fins de la protection des informations classifiées de l'UE

Le Conseil a adopté une décision modifiant la décision 2013/488/UE du Conseil concernant les règles de sécurité aux fins de la protection des informations classifiées de l'UE (doc. [14796/19](#)). Les appendices B et C sont remplacés après que la Suède a notifié au Secrétariat général du Conseil les modifications apportées à ses classifications de sécurité et à ses autorités nationales de sécurité (ANS), et après que la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, l'Espagne, la Croatie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, la Hongrie, l'Autriche, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie, la Finlande et le Royaume-Uni ont notifié au Secrétariat général du Conseil les modifications apportées à leurs ANS respectives.

BUDGET

Budget de l'UE pour 2020 - Mesures d'urgence

Le Conseil a adopté un règlement relatif à des mesures portant sur l'exécution et le financement du budget de l'UE en 2020 eu égard au retrait du Royaume-Uni de l'UE (doc. [15045/1/19](#) + [12412/1/19](#)).

Ce règlement étend à 2020 le cadre d'urgence prévu par le règlement (UE, Euratom) 2019/1197 pour le budget de l'UE en 2019.

L'objectif de ces mesures est d'atténuer l'impact d'un scénario de sortie sans accord sur le financement dans un grand nombre de domaines, tels que la recherche et l'agriculture. Le règlement permettrait à l'UE, dans un tel scénario, de continuer à effectuer des paiements aux bénéficiaires du Royaume-Uni pour les contrats signés et les décisions prises avant la date du retrait ou entre la date du retrait et la fin de 2019, en application du règlement (UE, Euratom) 2019/1197. Cette possibilité est subordonnée à la condition que le Royaume-Uni continue de verser sa contribution fixée dans le budget de l'UE pour 2020 et qu'il accepte les contrôles et audits portant sur toute la période de mise en œuvre des programmes ou des actions.

Le règlement a été adopté conformément à l'article 352, paragraphe 1, du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne. Le Parlement a donné son approbation le 22 octobre 2019.

UNION DOUANIÈRE

Quotas et suspensions applicables à certains produits agricoles et industriels

Le Conseil a adopté deux règlements relatifs, respectivement, à la gestion et à la suspension de contingents autonomes pour certains produits agricoles et industriels dans l'UE.

Les deux règlements visent à assurer un approvisionnement suffisant et continu de certains produits qui ne sont pas disponibles ou dont la production est insuffisante dans l'UE et à éviter ainsi des perturbations du marché. (Doc. [14529/19](#), [14376/19](#)).

Négociations avec la Biélorussie sur la coopération douanière

Le Conseil a adopté une décision autorisant la Commission à ouvrir des négociations avec la Biélorussie en vue d'un accord de coopération et d'assistance administrative mutuelle en matière douanière. Il a aussi arrêté les directives de négociation sur la base desquelles les négociations devraient être conduites (doc. [14483/19](#)).

Règles d'origine

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du Comité des règles d'origine de l'Organisation mondiale du commerce en ce qui concerne l'accord sur les règles d'origine qui est entré en vigueur en 1995.

La position de l'UE vise à améliorer la transparence des lois, réglementations et pratiques en matière de règles d'origine non préférentielles, au moyen de dispositions sur la notification obligatoire ou volontaire par les membres de l'OMC de leurs règles d'origine non préférentielles, à l'aide de modèles normalisés. Par conséquent, des règles d'origine plus claires et plus prévisibles seront appliquées et les courants d'échanges internationaux seront facilités. (Doc. [14929/19](#))

COMMERCE

Comité mixte de l'AECG

Le Conseil a adopté une décision établissant la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du Comité mixte de l'AECG en ce qui concerne la liste d'arbitres ([14734/19](#)).

Relations commerciales avec la Moldavie

Le Conseil a adopté une décision établissant la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité d'association dans sa configuration "Commerce", dans le contexte de l'accord d'association signé entre l'UE et la Moldavie en 2014.

Cette position concerne la décision prise d'un commun accord par les deux parties consistant à augmenter, sur une base de réciprocité, le volume de certains produits soumis à des contingents tarifaires (TRQ) annuels à droit nul.

L'UE a accepté d'augmenter le volume des TRQ pour les raisins de table et les prunes originaires de la Moldavie, et d'introduire un nouveau TRQ pour les cerises. La Moldavie a accepté d'augmenter progressivement le volume des TRQ pour les porcins, les volailles, les produits laitiers et le sucre originaires de l'UE ([14642/19](#)).

Schéma de préférences tarifaires généralisées

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un acte délégué de la Commission relatif au schéma de préférences tarifaires généralisées (SPG) de l'UE.

Depuis 1971, le SPG de l'UE soutient les pays en développement dans leurs efforts en vue de réduire la pauvreté et de promouvoir la bonne gouvernance et le développement durable, en leur accordant un accès préférentiel au marché de l'UE et en les aidant à générer des recettes additionnelles grâce au commerce international.

L'acte délégué modifie l'annexe II du règlement qui contient la liste des bénéficiaires du SPG. La Commission doit réexaminer cette liste au plus tard le 1^{er} janvier de chaque année afin de veiller à ce que le SPG soit accordé à tous les pays en développement qui se trouvent à un stade similaire de développement économique et ont un besoin commun sur le plan du développement.

Nauru, Samoa et Tonga ont été classés par la Banque mondiale dans le groupe des pays à revenu moyen supérieur en 2017, 2018 et 2019. En conséquence, ces pays ne remplissent plus les critères pour bénéficier du SPG et doivent être retirés de l'annexe II à compter du 1^{er} janvier 2021 ([14542/19](#), [15098/19](#)).

ÉNERGIE

Conclusions sur la gestion des déchets dans le cadre des utilisations non énergétiques des technologies nucléaires et radiologiques

Le Conseil a adopté des conclusions sur la gestion des déchets dans le cadre des utilisations non énergétiques des technologies nucléaires et radiologiques ([14564/19](#)).

Pour en savoir plus, voir le [communiqué de presse](#)

TRANSPORTS

Accord de transport aérien

Le Conseil est parvenu à un accord sur la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité mixte institué par l'accord de transport aérien entre le Canada et la Communauté européenne et ses États membres en ce qui concerne l'adoption du règlement intérieur du comité mixte ([14826/19](#) + [COR 1](#)).

RECHERCHE

Programme Euratom complétant "Horizon Europe"

Le Conseil a pris acte d'un rapport sur l'état d'avancement des travaux concernant la proposition de règlement du Conseil établissant le programme de recherche et de formation de la Communauté européenne de l'énergie atomique pour la période 2021-2025 complétant "Horizon Europe".

Le programme Euratom proposé poursuivra les principales activités de recherche du programme en cours, développera la recherche sur les applications des rayonnements ionisants autres que la production d'électricité et apportera des améliorations dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'accès aux infrastructures de recherche ([14627/1/19 REV 1](#)).